

L'HISTOIRE ET LES MÉMOIRES DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE ET DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

1. Problématiques

A. L'histoire et les mémoires se rapportent à 2 types d'approches différentes du passé

- Les mémoires demeurent plurielles :
 - parce qu'elles relèvent de l'opinion, basée avant tout sur les souvenirs des témoins, individuels ou collectifs;
 - leurs héritiers se font les porte-parole de leurs actions ou de leurs souffrances, qu'ils souhaitent commémorer.
- L'histoire se veut une discipline scientifique :
 - elle est fondée sur des faits et des arguments vérifiés, comme la comparaison des sources les plus diverses au moyen de l'esprit critique, afin de ne pas se limiter à un point de vue unique;
 - l'histoire vise la froide objectivité, dépouillée des aspects émotionnels. Elle ne vise pas à juger, à dire qui furent les bons et les méchants, mais ses conclusions peuvent être utilisées devant les tribunaux afin que les victimes obtiennent des réparations;
 - elle n'empêche pas le débat, et peut même remettre en question de larges parties de ses conclusions. Il ne s'agit justement pas d'un dogme définitivement imposé, mais d'une approche en direction de la vérité objective, grâce à l'intégration des nouvelles découvertes et à la reconstitution du passé.

B. Le rôle de l'histoire dans la société apparaît lui-même objet de débat

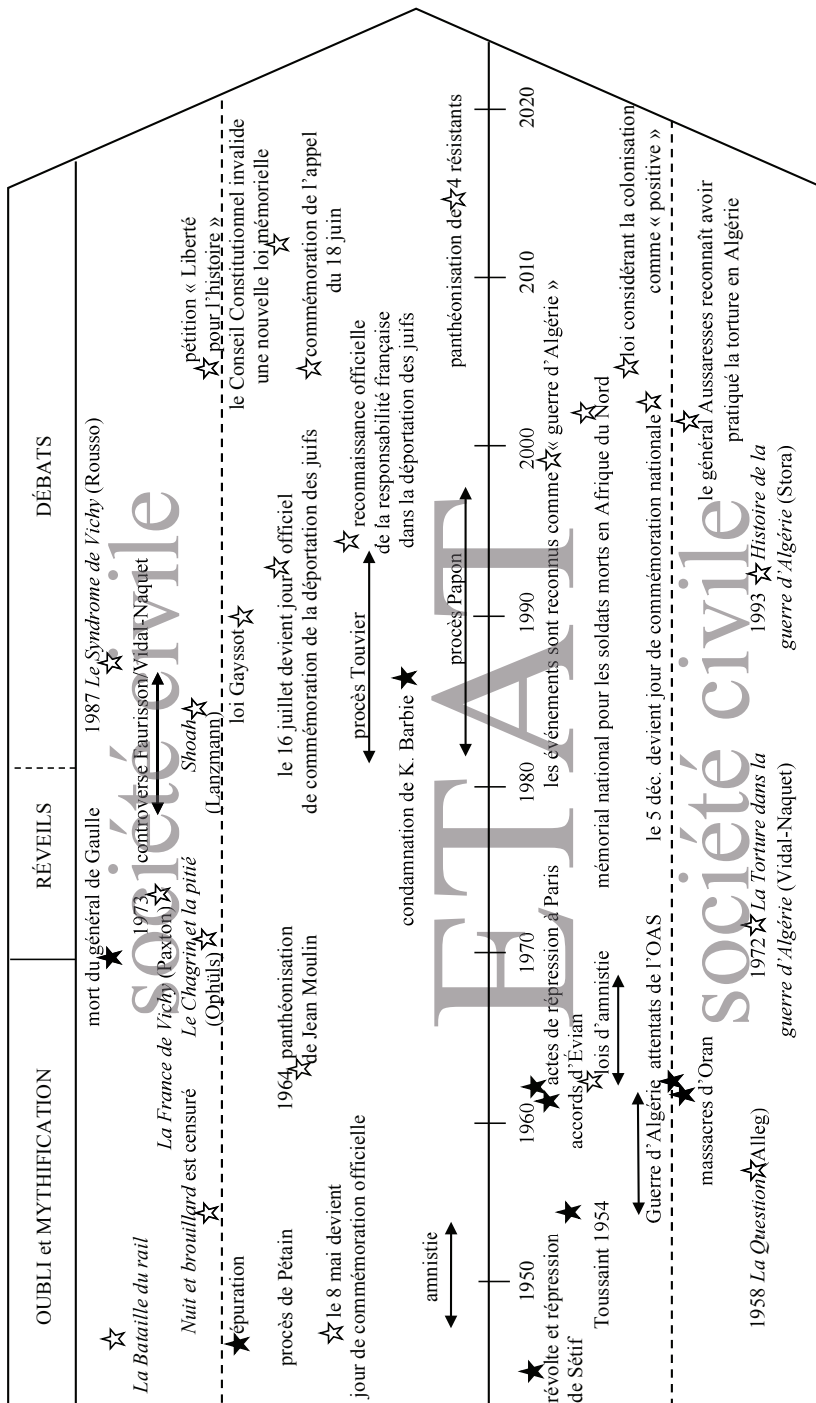
- Il ne faut pas confondre objectivité et neutralité :
 - le dialogue démocratique doit permettre la libre expression des différents points de vue;
 - mais toutes les versions du passé ne se valent pas. Certains événements ont réellement eu lieu et d'autres non;
 - la méthode scientifique ne vise pas à produire un consensus mou entre des versions contradictoires, car les connaissances qu'elle se propose d'établir ne sont pas des opinions équiprobables.
- Les contenus des programmes d'enseignement de l'histoire sont eux-mêmes discutés :
 - il est utile à la société que les citoyens, issus de cultures et de religions diverses, puissent apprendre à communiquer pacifiquement sur les sujets qui opposent les groupes dont ils sont issus;

- ils peuvent ainsi réfléchir aux critères permettant de fonder un discours commun sur leur passé commun. Celui-ci a longtemps été imposé par les autorités visant la paix civile. Désormais, il faut s'en remettre à la raison et à la méthode critique qui sont les seules garanties de liberté individuelle et d'égalité entre les citoyens.

C. Dans le cas de la Seconde Guerre mondiale comme dans celui de la guerre d'Algérie, le rapport entre l'histoire et les mémoires est passé par 3 phases semblables :

- 1^{re} phase : oubli officiel et fabrication des mythes mémoriels (jusqu'aux années 1960) :
 - afin de permettre la cohabitation entre les diverses communautés, l'État prétend calmer les esprits en promulguant des lois d'amnistie ;
 - la société préfère oublier les drames récents et n'en fait pas sa priorité.
- 2^e phase : le passé revient en mémoire et dans l'histoire (pendant les années 1970) :
 - les « groupes porteurs de mémoire » (selon l'expression de l'historien Benjamin Stora) s'opposent violemment quand ils estiment que leur conception du passé a été malmenée par les chercheurs ou, au contraire, parce que leur discours n'est pas assez pris en considération. On parle de « franchissement de seuil mémoriel » quand ces groupes émergent sur la scène publique, grâce à divers relais, tels que des manifestations (dans les rues) ou des productions culturelles (livres, films, etc.) ;
 - des historiens proposent des nouvelles lectures des faits, qui remettent en cause le discours officiel.
- 3^e phase : l'histoire s'impose face aux lectures plurielles des mémoires (depuis 1980 environ) :
 - l'État prend en considération les travaux des historiens, non seulement dans les programmes scolaires, mais aussi dans la reconnaissance officielle des crimes commis, ce qui peut aller jusqu'à la repentance (demander pardon) ;
 - la production culturelle s'empare de ces périodes du passé (livres, films, bandes dessinées, etc.) et la reconstruction des événements gagne l'ensemble de la société, qui n'était jusqu'ici guère concernée.

**Chronologie comparative (ce qui concerne la Seconde Guerre mondiale apparaît dans les registres supérieurs ;
la Guerre d'Algérie dans les registres inférieurs)**



2. Mythification et oubli (jusqu'au début des années 1970)

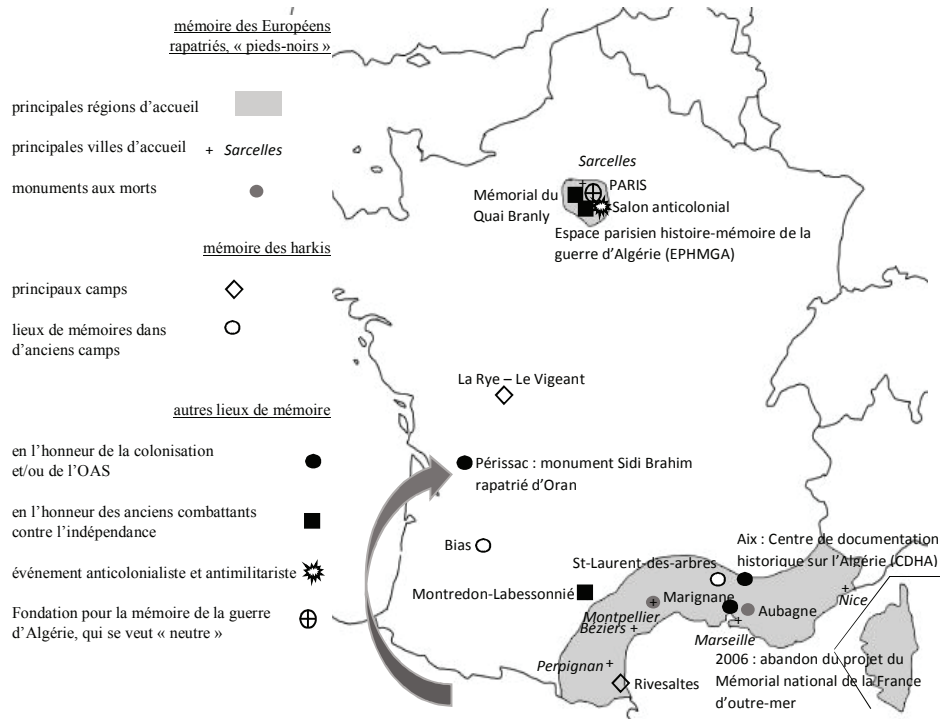
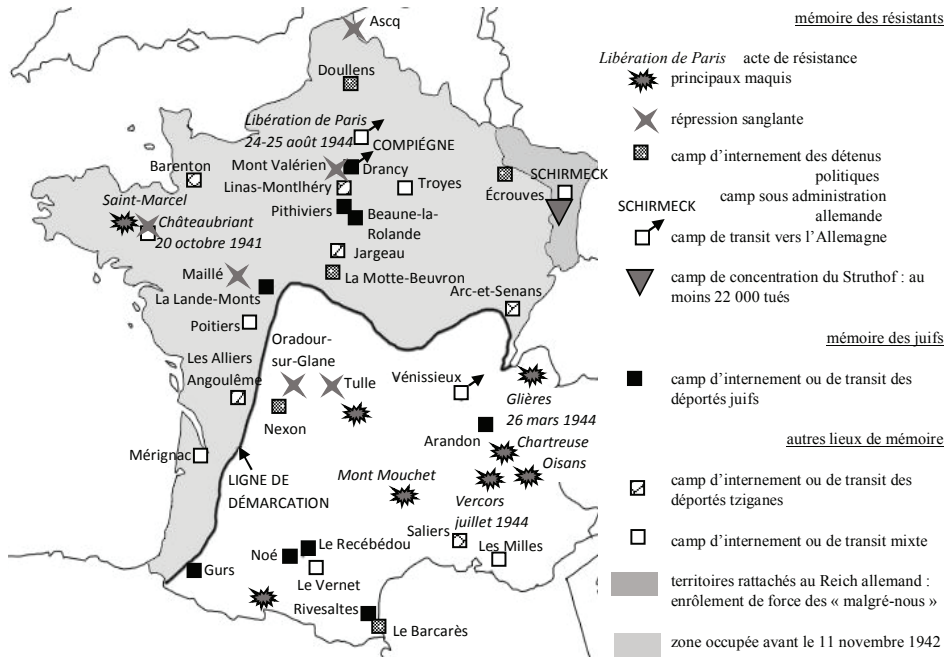
A. Le double mythe « résistancialiste » (expression de l'historien Henry Rousso) de la Seconde Guerre mondiale

- Les Français auraient massivement soutenu la résistance contre le régime de Vichy :
 - les Français auraient approuvé tacitement l'action du général de Gaulle et discrètement soutenu les résistants ;
 - à la Libération (1944-1945), l'épuration frappe des individus, mais épargne l'administration et ses organes ayant pourtant contribué aux déportations, comme la Préfecture de police de Paris (décorée de la Légion d'honneur par le général de Gaulle) ou la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) ;
 - une rapide amnistie (1947-1953) vise à disculper à la fois l'État et la société française des crimes de collaboration.
- Les résistants auraient libéré le territoire national :
 - sous-estimant grandement le rôle du débarquement de l'armée américaine en Normandie, cette présentation permet aux Français d'être admis parmi les vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale ;
 - les résistants se présentent ainsi comme les grands vainqueurs de la guerre et les restaurateurs de la légalité républicaine. Gaullistes et communistes font taire leurs dissensions, ce qui leur profite également :
 - > les communistes se présentent comme le parti des « 75 000 fusillés », un chiffre surestimé. De plus, ils taisent le fait qu'avant l'entrée en guerre de l'Union soviétique (juin 1941), Staline était allié à Hitler (il a même attaqué la Pologne en 1939), d'où l'attitude ambiguë du Parti communiste français dans la 1^{re} phase de la guerre ;
 - > les gaullistes mettent en avant le petit nombre des résistants qui ont rallié le général de Gaulle à Londres ou dans les colonies. Ils couvrent aussi les règlements de compte au moment de l'épuration sauvage pendant les semaines qui suivent immédiatement la libération du territoire national. En effet, au moins 10 000 personnes ont été tuées dans une véritable guerre civile, sur laquelle le gouvernement jette un voile de secret, au nom de la réconciliation. Des milliers de femmes ont été tondues sans procès à la Libération, parce qu'elles furent accusées, souvent à tort d'ailleurs, d'avoir eu des relations intimes avec des Allemands.
- Ce mythe s'impose dans la société jusqu'au début des années 1970 :
 - il est transmis par la date de commémoration officielle, le 8 mai, devenu jour de commémoration dès 1946 ;
 - les lieux de mémoire glorifient l'action des résistants, comme le Mont Valérien, fort militaire à l'Ouest de Paris, où 4 500 résistants furent fusillés. De nombreuses rues et même des stations de métro sont rebaptisées en l'honneur des victimes du nazisme : Charles Michels, Rol-Tanguy, Guy Môquet, Honoré d'Estienne d'Orves, Gabriel Péri, Jacques Bonsergent. Le 19 décembre 1964, les cendres de Jean Moulin, qui est parvenu à unir les résistants gaullistes et communistes, sont transférées solennellement au Panthéon ;

- le gouvernement recourt même à la censure, comme la suppression de la scène du film *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais (1955), où l'on voit un gendarme français surveiller un convoi de déportés, ce qui évoque la collaboration officielle du régime de Vichy;
- la société n'est pas prête à entendre les victimes raconter leurs expériences (ce qui est un processus traumatisant), tandis que l'incompréhension de leur auditoire et la volonté de tourner la page les en dissuade.

B. Les mythes de la guerre d'Algérie

- L'État français a mené une politique d'oubli :
 - pendant le conflit déjà, recouvert publiquement du mot « événements », les autorités parisiennes ont refusé de reconnaître qu'il s'agissait à la fois :
 - > d'une guerre, car l'armée envoyée par la métropole doit combattre l'insurrection indépendantiste menée principalement par le Front de libération nationale (FLN);
 - > et d'une guerre civile, parce que le conflit divise les Français, notamment ceux d'Algérie, les pieds-noirs, et ceux de métropole, qui souhaitent le rapatriement des soldats du contingent (effectuant leur service militaire en Algérie), ainsi que les Algériens, dont une minorité, les harkis, combattent dans le camp français;
 - même après les accords d'Évian (avril 1962), les Français de l'Organisation armée secrète (OAS) poursuivent le combat, notamment par une série d'attentats en métropole. L'État, de son côté, vote des lois d'amnistie (1962-1968).
- En Algérie, le discours officiel fait croire à l'unité nationale et au « million de morts » algériens, un chiffre surévalué.



Les lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale (en haut) et de la guerre d'Algérie (en bas)

3. Le retour en force des mémoires (des années 1970 au début des années 1980)

A. Le souvenir des « années noires » (expression de Henry Rousso) ressurgit brutalement

- De nombreux facteurs contribuent à expliquer ce changement :
 - la mort du général de Gaulle, en 1970 supprime un important verrou mémoriel ;
 - la publication, par l'historien américain Robert Paxton, de son livre intitulé *La France de Vichy* (1973) révèle que c'est le maréchal Pétain (et non Hitler) qui fut à l'initiative de la collaboration et d'une politique antisémite qui ne fut nullement imposée par l'occupant allemand ;
 - des victimes de la guerre s'expriment, alors qu'elles s'étaient majoritairement tuées pendant plusieurs décennies, afin de transmettre l'expérience de la guerre aux nouvelles générations, qui ne l'ont pas connue. Les déportés manifestent leur désir de reconnaissance et de justice. Ils intentent des procès, d'autant que les crimes contre l'humanité ont été rendus imprescriptibles par la loi de 1964. Des associations, comme celle dirigée par Serge et Beate Klarsfeld, poursuivent d'anciens nazis et collaborateurs, parmi lesquels Paul Touvier (procès de 1981 à 1994) et Maurice Papon (procès de 1983 à 1998). En 1987, le SS Klaus Barbie, chef de la Gestapo à Lyon et assassin de Jean Moulin, surnommé « le boucher de Lyon », est condamné pour crime contre l'humanité.
- Ces points de vue différents occasionnent des conflits mémoriels :
 - l'apparition de thèses négationnistes de certains personnages d'extrême droite, comme Robert Faurisson, qui nient ou minimisent le génocide commis contre les juifs. Dans les années 1980, l'historien Pierre Vidal-Naquet entreprend une réfutation de ces thèses. Il fait aussi avancer la critique à l'encontre du mythe résistancialiste, en présentant les faits de manière plus détaillée ;
 - la publication de nombreux livres et films de cinéma rappellent le rôle des acteurs oubliés de la guerre, comme les prisonniers, les réquisitionnés au titre du Service du travail obligatoire (STO) et surtout les victimes de la politique d'extermination de l'État nazi et de la collaboration officielle de l'État français, au premier rang desquelles figurent 75 000 juifs de France.

B. Les « mémoires blessées » (expression de Benjamin Stora) de la guerre d'Algérie

- Les lectures diverses de la guerre d'Algérie entrent en conflit :
 - les pieds-noirs évoquent le rapatriement traumatisant à l'été 1962, ainsi que les massacres de la région d'Oran perpétrés après les accords d'Évian ;
 - les harkis ont été en partie abandonnés en Algérie et massacrés par les indépendantistes. Ceux qui sont venus en France ont été maintenus à l'écart du reste de la société ;
 - les anciens combattants ont lutté pour une reconnaissance de leur statut, laquelle est intervenue seulement en 1999, notamment en raison du coût des indemnités (encore plus

de 2 milliards d'euros en 2013, pour environ 1 million d'anciens combattants). Les anciens combattants apparaissent divisés :

- > certains revendiquent une commémoration à la date du 19 mars, en souvenir des accords d'Évian ;
 - > d'autres suggèrent une date différente, qui tiendrait compte du fait que l'OAS a continué son action après cette date, d'autant que des massacres ont lieu dans l'Oranais après la signature du cessez-le-feu. Le 11 novembre a même été suggéré, pour associer les souvenirs d'Algérie à l'idéal de paix des survivants de la Première Guerre mondiale ;
 - les descendants d'Algériens ayant immigré en France réclament une prise en compte par l'État français des crimes de l'ensemble de l'époque coloniale (1830-1962) incluant la spoliation des terres et le travail forcé notamment.
- D'un point de vue diplomatique, l'État algérien demande que la France reconnaisse ses torts, parmi lesquels :
- la torture abondamment pratiquée par les autorités militaires ;
 - la répression sanglante des manifestations hostiles à la poursuite de la guerre, comme celles :
 - > du 17 octobre 1961 qui a provoqué la mort d'au moins 150 militants, dont les corps ont été jetés dans la Seine ;
 - > du 8 février 1962, au métro Charonne, qui fait 9 morts.

personnes tuées	militaires		civiles	
	Français de métropole	troupes d'Afrique du Nord	résistants	autres
Seconde Guerre mondiale	200 à 220 000 d'après <i>Journal Officiel</i> (1980), Armangaud et Fine (1992)	17 000 à 22 000 d'après Faivre (2010)	120 à 150 000 d'après Arzalier (1995)	250 000 dont 65 000 à 77 000 juifs d'après Arzalier (1995)
Guerre d'Algérie	dans le camp français	dans le camp indépendantiste	Français	Algériens
d'après Pervillé (1994)	25 000 dont 4 500 à 5 000 Algériens	140 000 à 150 000	entre 2 000 et 3 000	entre 20 000 et 120 000 selon les auteurs

Des chiffres en débats